

## INTERPELLATION

### Tattes d'Oie, de la mobilité douce à la mobilité dure ?

Comme l'a relevé le journal *La Côte* à la mi-octobre, les aménagements sur la route des Tattes d'Oie ont déclenché une grogne des usagers par l'inadéquation totale des ralentisseurs avec la circulation routière. Que ce soit pour les bus ou les voitures, même à une vitesse infime, le passage de ce tronçon était plus proche du *Camel Trophy* que de la circulation en ville de Nyon.

La Commune a promis d'y remédier quelques jours plus tard, ce qui est une bonne chose. Erreur il y a donc eu dans l'élaboration de ce tronçon mais les responsabilités ne sont pas clairement établies. Les questions qui suivent ont pour objectif de trouver à quel moment l'erreur a été commise et qui est, *in fine*, responsable de ce fiasco. Enfin, l'idée est d'éviter, à l'avenir, de tels désagréments.

Voici donc les questions que je pose à la Municipalité.

1. Qui est la personne responsable (ou les personnes responsables) du choix de ces ralentisseurs inadaptés ?
2. Y a-t-il eu des frais occasionnés par la pose de ses ralentisseurs (sur les usagers privés, bus TPN) ? Y a-t-il lieu de les indemniser ?
3. Si l'entreprise mandatée est responsable, par qui les frais occasionnés par la remise en ordre de la route vont-ils être pris en charge ? Un dédommagement a-t-il été prévu pour les dérangements occasionnés à la collectivité (suspension des bus TPN mis à rude épreuve, par exemple) ?
4. Si l'erreur se situe au niveau de personnes travaillant pour Travaux et Environnement, sur la base de quelles « études » ce choix a-t-il été effectué ? Le cas échéant des sanctions ont-elles été prises à l'encontre des responsables de cette décision ?
5. Qu'est-ce qui a été entrepris pour que cette situation ne se reproduise plus à l'avenir ? La ou les personnes responsables de ce mauvais choix vont-elles, à l'avenir, continuer à se charger de tels projets qui, manifestement, dépassent leurs compétences ?
6. Le Municipal en charge du dossier n'aurait-il pas dû, dans cette circonstance, communiquer beaucoup plus rapidement et ne pas attendre un article dans les journaux avant de réagir ce qui aurait permis d'expliquer l'origine du problème et, par conséquent, de calmer la légitime grogne des usagers ?
7. Quel est le coût, pour la ville, de cette bourde ?

Je vous remercie d'avance pour la prise en considération de cette interpellation,

David Vogel, Conseiller Communal Vert'libéral

Nyon, le 29 octobre 2013